Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 2 mai 2000

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant et
détenteur de l'approbation: MGC Moser Glaser & Cie. AG, 4132 Muttenz

Transformareur de tension, isolation totale en résine synthétique, pour montage à l'interieur.

Type: VK 24 Nh

2 mai 2000

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Schwitz